



API COLOMIERS

Association de Parents d'élèves Indépendants
établissements scolaires Alain Savary -
George Sand - Hélène Boucher - Lucie
Aubrac - Collège & Lycée Victor Hugo -

Compte Rendu

**rencontre IEN 28/02/2024 suite aux courriers du 31/01/2024 et
complément du 09/02/2024**

Présents :

- Mme Bonnouvriée - inspectrice académie de circonscription Colomiers
- Caroline Frareso - API Alain Savary élémentaire et Secrétaire adjointe API
- Sophie Calon - API Lucie Aubrac et Secrétaire API
- Pierre Moreau - API Hélène Boucher élémentaire et Président API

Sujet sur les fermetures des classes :

Il n'y a pas de dotation supplémentaire / poste supplémentaire au niveau de l'académie (politique de l'État) pour l'année 2024/2025.

Cela fait suite également à un comptage plus précis au niveau de l'académie du nombre d'enfants sur les communes et des prévisions connues à ce jour à la baisse (+ constat que dans certaines communes, il y avait des sur-comptages donc plus de profs alors qu'il n'y avait pas le besoin > ce n'est pas le cas pour Colomiers.)

Seuil par classe effectif : 24 enfants pour GS, CP et CE1 et 28 enfants pour les autres classes (seuil en augmentation par rapport à l'année dernière : 26 ou 27 à confirmer).

Le processus se déroule en plusieurs étapes:

- 1ère étape (février) : évaluation globale et équitable sur l'académie pour les ouvertures et fermetures en regard des seuils de classe
- 2ème étape (juin) : évaluation sur un aspect qualitatif (ex : on regarde les IPS de l'école, résultats aux examens nationales, la tendance d'évolution des effectifs sur 2 ans,...) et plus globalement les besoins dans l'académie (ex une classe à 34 dans une commune et une classe à 18 sur une autre commune, on va prioriser une fermeture pour pouvoir ouvrir sur l'autre commune).

Le comptage et les seuils amènent à la position du DASEN de fermer 30 classes sur l'académie, postes qui seraient utilisés pour faire des remplacements et ouvrir de nouvelles classes..

Pour Colomiers :

- **fermeture classes sur l'école élémentaire Jules Ferry** : ce point est regardé de près car IPS faible plus un ensemble de dispositif pour aider l'école (label cité éducative) donc à mettre dans la balance vis à vis de la fermeture de classe au regard du pur critère quantitatif : ces éléments sont également remontés par l'inspectrice + la ville de Colomiers mais c'est le DASEN qui décide avec la vision sur l'académie

- **fermeture classe sur l'école élémentaire George Sand** : ce point est aussi regardé car il existe un risque d'une augmentation des effectifs d'ici 1-2 ans même si à l'instant T, le chiffre est inférieur au seuil (ex : flux de école Hélène Boucher vers George Sand, livraison de lotissement, métro,...)
- **fermeture classe sur l'école élémentaire Hélène Boucher** : baisse des effectifs car population vieillissante du quartier + flux vers GS (zone Flex) + rénovation à prévoir de l'établissement scolaire (il reste deux classes dans des pré-fabriqués)
- **fermeture classe sur l'école élémentaire Lucie Aubrac** : pas trop abordé même si en tension

L'inspectrice nous conseille également d'aborder ces points au niveau de M. le DASEN car c'est à son niveau que les fermetures/ouvertures se décident.

La décision de fermeture aura lieu le 29 février 2024 pour les écoles de Colomiers, il est à noter qu'il y a trois phases. Celle du 29 février, il y aura une deuxième phase en juin et en fonction de nouvelles données (effectifs plus affinés par exemple ou autres informations), ils peuvent finalement revenir sur leurs décisions. La dernière phase a lieu en septembre.

Il est à noter que des classes à 12 enfants ne sont pas des succès pour entraîner une dynamique de groupe. 24 enfants pour des CP/CE1 permet un bon fonctionnement, 28 élèves pour les autres niveaux semblent élevés mais reste encore fonctionnel.

Les décisions sont prises sur le territoire dans un souci d'équité.

Si on décide de ne pas fermer ces classes, il faut savoir que le ministère ne va pas allouer de budget supplémentaire et donc il y aura un risque de rencontrer des difficultés de remplacement dans ces conditions. C'est donc un exercice assez fin entre l'équilibre du nombre d'enfants par classe et la question des remplacements.

Sujet à surveiller car dans deux ans, il y aura une explosion démographique.

Sujet sur la problématique de remplacement des professeurs :

Le système est très tendu cette année, trop peu de professeurs remplaçants, pas de dotation, ce qui implique des priorisations à la journée. On favorise les petites écoles en cas de remplacement pour éviter les augmentations en masse dans certaines classes.

La baisse de 300 élèves sur l'académie (entrée au collège) et les fermetures de classes devraient permettre de trouver une situation plus sereine en termes de gestion des remplacements l'année prochaine.

Sujet sur les AESH :

Le système actuel ne fonctionne pas bien et n'est pas satisfaisant. Il y a une dotation supplémentaire de l'État pour recruter. Les démarches sont en cours par l'IEN pour valoriser, professionnaliser le métier (formation, augmentation des compétences, statut revalorisé, mise en place d'un DRH,...)

Il y a des difficultés de recrutement sur ces postes.

Sujet sur l'organisation alternance par 15jours des enseignants dans certaines écoles :

Ce dispositif n'est pas un dispositif expérimental mais une organisation mise en place depuis plus de 20 ans qui a pris différentes formes.

Une fois que le professeur des écoles stagiaire (PES) a obtenu le concours de recrutement de professeurs des écoles (INSPE), il va faire un stage en alternance dans une école primaire ou maternelle. Cette personne va suivre des cours et enseigner au sein d'une école par quinzaine.

L'éducation nationale alterne donc deux PES pour éviter d'avoir des absences tous les quinze jours. Il avait été testé une alternance avec un PES et un professeur titulaire expérimenté mais ce n'est pas le

meilleur fonctionnement. L'alternance par quinzaine permet d'avoir le temps pour le PES de mettre en place une séquence de travail.

Les PES sont suivis par un conseiller pédagogique, un professeur des écoles maître formateur (PEMF) et un professeur de l'INSPE. Ils sont aussi accompagnés par le directeur et l'équipe éducative de l'établissement. Ils ont des évaluations sur l'année par des visites dans les classes : année de titularisation. A la fin de l'année, s'ils ont répondu aux critères de l'éducation nationale, ils sont titularisés.

On parle d'école « berceau » en choisissant des écoles qui permettent un bon apprentissage pour éviter la mise en difficulté des PES (ex : école avec bon niveau, contrainte de proximité au centre de formation, avec un bon accompagnant niveau directeur d'établissement,...).

Ils évitent autant que possible de mettre ce fonctionnement sur les classes dites "charnières" : Grande Section, CP et CM2.

Il y a une organisation entre les deux PES pour le suivi et le dispatch du programme dans la continuité pédagogique. Les évaluations et le suivi du programme sont normalement affichés en classe ou disponibles dans un classeur.

Cette organisation est normalement exposée aux parents à la réunion de rentrée.

Pour Colomiers, on retrouve ce dispositif sur l'école Alain Savary et l'école George Sand depuis cette année. L'expérience d'Alain Savary a été partagée lors de l'entretien avec un retour positif. Il a été également partagé le retour d'expérience de George Sand suite à un mail reçu d'un parent élu API George Sand (mail du 28/02/2024) qui expose quelques difficultés/craintes sur ce dispositif mis en place dans cette école.

A noter que cette organisation existe à Jean Macé depuis plusieurs années et qu'elle se passe très bien.

En cas de questionnement des parents sur ce dispositif, en complément de la réunion de rentrée, l'inspectrice recommande de ne pas hésiter à rencontrer le directeur de l'établissement accompagné si besoin du coordinateur pédagogique de l'académie et/ou maître référent pour répondre aux différentes questions et au besoin de mieux accompagner/communiquer le dispositif dans le cadre de la rentrée prochaine si le dispositif reste en place sur l'école (ex : donner une meilleure visibilité du dispositif dès la rentrée, meilleur suivi au cours de l'année,...).

Fin CR